

La Salle les Alpes

Le PLU en cours de finalisation

La commune de La-Salle-les-Alpes est actuellement couverte par un PLU, approuvé le 15 décembre 2010 et objet, depuis, de plusieurs modifications. Cependant, face aux évolutions règlementaires et aux nouveaux objectifs portés par la municipalité, celle-ci a lancé une procédure de révision générale de son document le 26 octobre 2016. Ses objectifs sont notamment précisés dans la délibération de prescription consultable en mairie depuis cette date et sur le site internet de la commune.

Le PLU est composé de différentes pièces :

- Un rapport de présentation composé d'un diagnostic du territoire puis de toutes les justifications du projet notamment ;
- Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), projet de territoire de la commune sur la prochaine décennie ;
- Un règlement écrit et graphique (ou zonage) et orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui constituent les pièces « opposables » aux autorisations d'urbanisme.

La municipalité a travaillé en plusieurs phases (avec notamment une période de coupure liée aux élections et au COVID), sur l'élaboration de ces pièces.

Une large concertation a été effectuée au fur et à mesure de l'avancée que ce soit par la mise en place en Mairie de panneaux de concertation, de publications, de la tenue d'une réunion publique le 1^{er} février 2022 présentant le diagnostic et le PADD, de la mise à jour régulière de la rubrique « Aménagement & Urbanisme » de son site internet afin de mettre à disposition différents documents. Un registre est également mis à disposition en Mairie depuis le début de la procédure afin de recueillir les doléances de la population (qui peuvent être également envoyées par courriel ou courrier). Le service urbanisme est aussi très régulièrement sollicité dans le cadre de cette concertation afin d'accompagner la population dans ses demandes.

Un travail a lieu en parallèle avec les différents services chargés d'accompagner la commune dans la démarche de révision générale de son PLU (les personnes publiques associées).

La concertation se poursuivra jusqu'à l'arrêt du PLU qui aura probablement lieu à la fin de cette année.

Une 2^{ème} réunion publique est notamment prévue le jeudi 09 novembre à 18h30 (A la Maison de la Montagne et du Tourisme (1er étage) – Centre commercial de Prélong), et de nouveaux panneaux seront exposés en Mairie afin de présenter les évolutions du PADD et les pièces opposables en projet.

La Municipalité invite plus que jamais la population à participer et à se tenir informée du projet de PLU et notamment à prendre connaissance de la délibération actant du 2nd débat du PADD, en date du 27 septembre 2023. Les ajustements du PADD vous seront notamment présentés lors de la prochaine réunion publique.